



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Service Environnement
Unité Milieux naturels et Biodiversité

Secrétariat de la Formation spécialisée pour
l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et
aux récoltes agricoles

ddt-env-chasse@saone-et-loire.gouv.fr

DÉCISIONS DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE pour l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles, issue de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (FSDG)

- Séance du 25 septembre 2025 -

BARÈME 2025 – FOIN

Perte de récolte des prairies	Prix (€/q)
Prairie temporaire	10,81
Prairie naturelle	10,81
Prairie biologique	11,89 (ou prix contrat)
Trèfle	12,10
Luzerne	12,10

RENDEMENT ANNUEL EN FOIN

Type de prairie	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
Prairies naturelles	66 q/ha	55 q/ha	45 q/ha	35 q/ha	délaissée
Prairies artificielles à dominante « légumineuses »	100 q/ha	82 q/ha	58 q/ha	50 q/ha	délaissée
Prairies artificielles à dominante « graminées »	100 q/ha	82 q/ha	64 q/ha	55 q/ha	délaissée